



PREMIER SYNDICAT FRANÇAIS  
DE L'IMMOBILIER  
DEPUIS 1960

# LACOSTE IMMOBILIER

10 Avenue de de Toulouse – 31150 BRUGUIERES

Mail : [lacosteimmobilier@cegetel.net](mailto:lacosteimmobilier@cegetel.net)

Tél : 05 61 82 46 47

## HONORAIRES DE VENTE

BAREME D'HONORAIRES AU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2017

VENTE D'IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION	
De 0 à 150 000 €	8%TTC avec minimum de 5000 € TTC
De 151 000 € à 350 000 €	5 % TTC
De 351 000 € à 450 000 €	4.5 %TTC
De 451 000 € à 600 000 €	4 % TTC
Plus de 600 000 €	3.5%TTC

*Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%.*

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf convention contraire.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier.

## HONORAIRES D'AVIS DE VALEUR SIMPLE

**150 € TTC d'honoraires**

Représentant légal : Catherine LACOSTE

Carte professionnelle n° CPI 3101 2018 000 026 288 délivrée par la CCI de TOULOUSE

Intitulée " Transaction sur immeuble et fonds de commerce".

Immatriculation au R.C.S de Toulouse : 349 845 917.

Responsabilité Civile Professionnelle Sérénis Assurances, 34 rue du Wacken 67906 STRASBOURG CEDEX 9

Lacoste Immobilier ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission – Absence de garantie financière.



PREMIER SYNDICAT FRANÇAIS  
DE L'IMMOBILIER  
DEPUIS 1960

# LACOSTE IMMOBILIER

10 Avenue de de Toulouse – 31150 BRUGUIERES

Mail : [lacosteimmobilier@cegetel.net](mailto:lacosteimmobilier@cegetel.net)

Tél : 05 61 82 46 47

## HONORAIRES DE LOCATION

y compris LOCATIONS MEUBLEES A USAGE DE RESIDENCE PRINCIPALE (de plus d'un an ou 9 mois pour les étudiants) :

<b>Honoraires Propriétaire</b>	<b>8% TTC</b> Du loyer annuel hors charges	<ul style="list-style-type: none"><li>- Entremise et négociation : 1%</li><li>- Visite, dossier, rédaction de bail : 5%</li><li>- Etat des lieux : 2%</li></ul>
<b>Honoraires Locataire</b>	<b>7% TTC</b> Du loyer annuel Hors charges	<ul style="list-style-type: none"><li>- Visite, dossier, rédaction de bail : 5%</li><li>- Etat des lieux : 2%</li></ul>

Le montant des honoraires incluant les prestations ci-dessus suivant option retenue par le mandant, est inférieur ou égal au plafond défini par le décret n°2014-890 du 01/08/2014.

La remise d'une note d'honoraires est obligatoire.

<b>PARKING ET GARAGE</b>	<b>BAIL COMMERCIAL</b>
<b>20% TTC du loyer annuel hors charges</b> Honoraires partagés par moitié entre le bailleur et le locataire	<b>20% TTC du loyer annuel hors charges</b> Honoraires à la charge exclusive du locataire

*Pour les mandats signés à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017 et s'entendent Toutes Taxes Comprises*

Représentant légal : Catherine LACOSTE

Carte professionnelle n° CPI 3101 2018 000 026 288 délivrée par la CCI de TOULOUSE

Intitulée " Transaction sur immeuble et fonds de commerce".

Immatriculation au R.C.S de Toulouse : 349 845 917.

Responsabilité Civile Professionnelle Sérénis Assurances, 34 rue du Wacken 67906 STRASBOURG CEDEX 9

Lacoste Immobilier ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission – Absence de garantie financière.